

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° SPE674

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

à l'amendement n° SPE|300 de Mme Erhel

-----

### ARTICLE 33 QUATER

Substituer au mot :

« Gouvernement »,

les mots :

« ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé des postes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous-amendement de précision. Il n'y a aucune raison en effet que l'ARCEP puisse être saisie par d'autres membres du gouvernement que ceux en charge des secteurs pour lesquels elle est compétente.